

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 04-2026**

**SÉANCE DU 4 MARS 2026**

**Réseau vivant – Présentation de la stratégie  
municipale pour le maintien et le développement de  
la biodiversité et de sa première phase de  
déploiement**

---

**Préavis d'intention**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'urbanisme et de l'environnement  
M. L. Girardet, Conseiller municipal

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Objet du préavis .....                                                     | 3  |
| 2. Préambule .....                                                            | 3  |
| 3. Présentation de la stratégie .....                                         | 4  |
| 3.1. Qu'est-ce que le « Réseau vivant » ? .....                               | 5  |
| 3.2. Diagnostic et objectifs .....                                            | 5  |
| 4. Déploiement de la stratégie .....                                          | 8  |
| 4.1. Intégration dans le fonctionnement de l'administration .....             | 8  |
| 4.1.1. Formation interservices « racines et conduites » .....                 | 8  |
| 4.1.2. Intégration du Réseau vivant dans le budget annuel .....               | 8  |
| 4.1.3. Révision du plan lumière .....                                         | 8  |
| 4.1.4. Labélisation « Ville Verte Suisse » .....                              | 9  |
| 4.2. Développement de quatre projets pilotes intégrant le Réseau vivant ..... | 9  |
| 4.2.1. Site scolaire Fontanettaz .....                                        | 10 |
| 4.2.2. Croisement Guisan – Somais - Désertes .....                            | 11 |
| 4.2.3. Berges de Chamblanades .....                                           | 12 |
| 4.2.4. Monts de Pully - renaturation du Badaigue .....                        | 13 |
| 4.3. Soutien aux acteurs privés .....                                         | 14 |
| 4.3.1. Développement des subventions .....                                    | 14 |
| 4.3.2. Diffusion de fiches-outils .....                                       | 14 |
| 4.3.3. Conférences et consultations pour un jardin vivant .....               | 15 |
| 5. Calendrier intentionnel .....                                              | 16 |
| 6. Développement durable .....                                                | 17 |
| 6.1. Dimension économique .....                                               | 17 |
| 6.2. Dimension environnementale .....                                         | 17 |
| 6.3. Dimension sociale .....                                                  | 17 |
| 7. Communication .....                                                        | 17 |
| 8. Programme de législature .....                                             | 17 |

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

Le présent préavis présente la stratégie décidée par la Municipalité pour garantir le développement du Réseau vivant et le maintien de la qualité de vie en ville, sur le territoire pulliéran, en parallèle du développement urbain et aux dérèglements climatiques actuels.

Il détaille également les actions planifiées pour la première phase de déploiement de cette stratégie.

## 2. Préambule

Depuis plusieurs années, le Conseil communal a soumis de nombreuses interventions visant à promouvoir la végétalisation, une meilleure politique d'espaces verts et d'arborisation et de biodiversité. Ces interventions s'inscrivaient, le plus souvent, en réaction à des projets de construction ou de densification. Diverses interpellations<sup>1</sup>, ainsi qu'une motion relative à un plan climat<sup>2</sup>, traduisent une volonté de renforcer l'engagement environnemental de la Ville.

Si la Municipalité a déjà répondu à ces différentes interventions du Conseil et exposé ses intentions et marges de manœuvre, elle n'avait toutefois à ce stade, pas encore formalisé, ni institutionnalisé sa stratégie en faveur de la biodiversité et de la qualité de vie en ville.

« La Municipalité est pleinement consciente des enjeux actuels primordiaux en matière d'environnement et de climat, mais aussi de l'impact relatif de ce qui relève de son domaine d'action. Elle est néanmoins convaincue de la nécessité d'agir localement, chaque fois que cela est possible ». C'est avec ces termes qu'est introduite la thématique de l'environnement et du climat dans le programme de législature 2021-2026 de la Municipalité.

Le présent préavis d'intention constitue ainsi la présentation de la stratégie et des actions que la Municipalité peut et veut mettre en place pour répondre de manière plus structurée et systématique aux enjeux du vivant en milieu urbain.

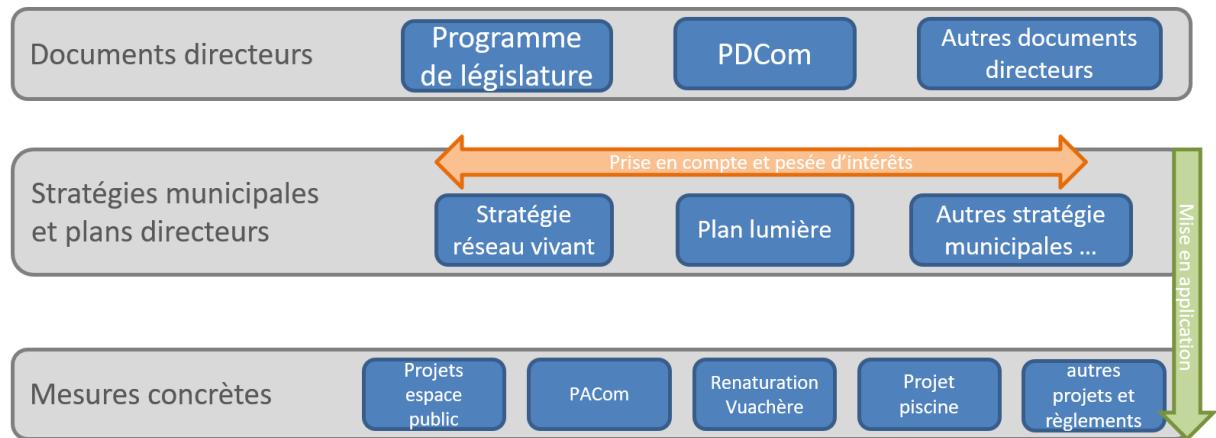
La dénomination stratégie « Réseau vivant », fait volontairement référence aux réseaux techniques (eau, gaz, électricité, etc.). En effet, à l'instar de ces réseaux essentiels, le vivant est tout aussi nécessaire aux activités de la ville et indispensable au maintien de la qualité de vie et de la robustesse du territoire à moyen terme. De plus, tout comme pour les réseaux techniques, l'efficience du Réseau vivant dépend de sa densité et de sa connectivité sur l'ensemble du territoire pulliéran, ainsi qu'à l'échelle vaudoise, suisse et même mondiale. Si l'impact des actions puliéannes peut sembler dérisoire, la Municipalité souhaite néanmoins pouvoir agir le plus efficacement possible à son échelle et dans la mesure de ses compétences.

Les enjeux de coordination de la stratégie Réseau vivant avec les autres politiques municipales et, en particulier, avec les principaux outils d'aménagement du territoire en cours de révision que sont le Plan directeur et le plan d'affectation communaux (ci-après PDCom et PACom) sont prises en compte.

---

<sup>1</sup> 22 mars 2023 - *Interpellation de M. le Conseiller Nour et consorts - Quelle politique d'arborisation des espaces publics communaux ?*

<sup>2</sup> 6 octobre 2021 - *Postulat de Mme la Conseillère Schranz et consorts - Pour un plan climat à Pully*



Outre la présentation de la stratégie, ce préavis présente en détail son déploiement et les actions concrètes que la Municipalité prévoit de mettre en place d'ici à la fin de la décennie.

Tout comme les réseaux techniques, le maintien et le déploiement du Réseau vivant constitue une mission éminemment transversale, impliquant les acteurs publics et privés. Sur le plan organisationnel, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE), a renforcé l'entité Environnement, parcs et promenades, comme présenté dans le rapport de gestion 2024 qui assume le pilotage de cette stratégie. Toutefois, la mise en nécessite l'implication de l'ensemble de l'administration communale ainsi que des acteurs privés présents sur le territoire.

La Municipalité souhaite également que sa stratégie s'inscrive dans la lignée des contributions intercommunales, cantonales et fédérales pour la conservation de la biodiversité, qui est un enjeu majeur, exprimé à maintes reprises dans le cadre de la Stratégie Biodiversité Suisse<sup>3</sup>, ainsi que dans les divers rapports du Canton et de la Confédération sur le sujet.

### 3. Présentation de la stratégie

En octobre 2024, la Municipalité a lancé une étude pour mettre en place une stratégie visant à intégrer la biodiversité dans les priorités du développement de la ville<sup>4</sup>.

Cette étude se divise en 4 volets :

- a. Diagnostic ;
  - b. Objectifs ;
  - c. Moyens d'action : fiches outils ;
  - d. Opportunités de mise en œuvre : projets pilotes.

<sup>3</sup> <https://www.bafu.admin.ch/fr/strategie-et-plan-daction-biodiversite>

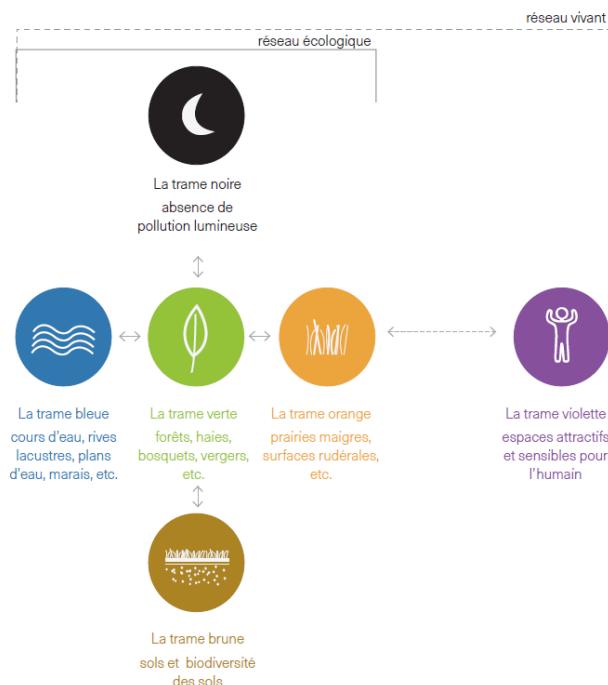
<sup>4</sup> Le document complet est disponible en annexe du présent préavis.

### 3.1. Qu'est-ce que le « Réseau vivant » ?

La biodiversité est généralement décrite comme une infrastructure écologique composée de cinq trames principales. En milieu urbain, il est essentiel que l'humain trouve sa place dans cette infrastructure. Dans sa stratégie, la Ville de Pully a donc travaillé à intégrer l'humain à cette infrastructure écologique.

Le Réseau vivant est donc composé de l'**infrastructure écologique** et de ses trames, ainsi que de la trame « violette » des **besoins humains**.

Ce réseau vise à garantir la qualité de vie en milieu urbain, tout en maintenant et en développant les trames du vivant pour maximiser leurs bénéfices écosystémiques, indispensables au maintien de la qualité de vie.



### 3.2. Diagnostic et objectifs

L'objectif supérieur de cette stratégie du Réseau vivant est de **conserver et de renforcer les ressources naturelles** du territoire pulliéran, afin de **garantir les services écosystémiques** qu'elles délivrent à long terme.

Il débouche sur trois objectifs généraux qui sont :

1. **Maintenir et préserver** les valeurs naturelles existantes **dans les aires centrales**, les hauts lieux et les lieux sensibles pour la biodiversité en y assurant une gestion adaptée aux enjeux ;
2. **Promouvoir** les milieux naturels et les espèces caractéristiques de la commune (prairies maigres, arborisation, milieux aquatiques et riverains) en ciblant **les corridors écologiques reconnus** (aires de mise en réseau) ainsi que **les zones déficitaires** ;
3. **Aménager** une ville résiliente et habitable, en priorité sur les **lieux sensibles** selon l'Office fédéral de l'environnement et sur **les espaces attractifs pour la population**.

Ces objectifs généraux sont déclinés en **22 objectifs, spécifiques** à chaque trame, qui correspondent également aux lacunes relevées lors du volet diagnostic de l'étude.

Le tableau suivant récapitule ces objectifs ainsi que la synthèse du diagnostic pour chaque trame.

| TRAME                       | SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | OBJECTIFS RETENUS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BRUNE<br>sols               | <p>Une trame brune actuellement conforme à l'objectif des 50 %, même en zone urbaine</p> <p>Une pleine terre sous pression du fait du développement de l'immobilier et des infrastructures</p>                                                                                                                                        | <p>Garantir au minimum un taux de 50 % de pleine terre, lors de développement de projets sur des parcelles en mains privées ou communales.</p> <p>Encourager la désimperméabilisation des surfaces ayant le meilleur potentiel (selon le diagnostic) sur les parcelles sous gestion communale.</p> <p>Réduire drastiquement l'usage des produits phytosanitaires pour tous les espaces publics et les surfaces agricoles ou viticoles sous gestion communale.</p>                                                                                                                                                                                                                                      |
| VERTE<br>arbres et arbustes | <p>Une trame verte qui peut s'appuyer sur un large massif forestier et des cordons riverains de la Vuachère et de la Paudèze en partie fonctionnels.</p> <p>Un tissu arboré dans l'espace bâti trop dispersé, manquant d'éléments linéaires continus et structurellement diversifiés pour garantir la perméabilité du territoire.</p> | <p>Constituer des réserves forestières et/ou des îlots de sénescence.</p> <p>Entretenir les biotopes forestiers et les lisières au moins une fois tous les 4 ans.</p> <p>Promouvoir une sylviculture visant à une réduction de l'enrésinement artificiel et à une adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Viser 25 % <sup>5</sup> de couverture de canopée (mesurée à 3 m de haut), dans l'espace bâti, d'ici 2055.</p> <p>Diversifier les strates végétales en lien avec l'arborisation.</p> <p>Réduire les risques de perte de canopée liés à des facteurs environnementaux, au sein du patrimoine boisé sur le territoire communal.</p> <p>Consolider la trame verte aux Monts-de-Pully.</p> |

<sup>5</sup> objectif partiel à 30 ans. L'objectif final de 30% sera atteint par la croissance des arbres plantés.

| TRAME                                                     | SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC                                                                                                                                                                                                                   | OBJECTIFS RETENUS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BLEUE<br>rives, étangs, cours d' eau                      | <p>Une trame bleue rendue discontinue par l'artificialisation et la mise sous terre des cours d'eau et l'artificialisation extrême des rives lacustres.</p> <p>Deux embouchures charnières de cette trame bleue sans fonctionnalité.</p> | <p>Revitaliser les cours d'eau bordant le territoire communal, là où les bienfaits pour le fonctionnement écologique des milieux sont les plus élevés.</p> <p>Évaluer le potentiel d'une remise à ciel ouvert des cours d'eau canalisés sur le territoire communal</p> <p>Revitaliser les rives du lac, là où les bienfaits pour le fonctionnement écologique des milieux sont les plus élevés.</p> <p>Atteindre au minimum 4 plans d'eau d'au moins 50m2 par km2, sur le territoire communal, d'ici 2055.</p> <p>Tenir compte et protéger le territoire communal contre les aléas de ruissellement.</p> |
| ORANGE<br>prairies                                        | <p>Une trame orange non fonctionnelle et extrêmement fragmentée en raison de la faible densité de milieux de qualité dans l'espace bâti et agricole.</p>                                                                                 | <p>Instaurer une fauche échelonnée des herbages et lutter contre les néophytes envahissantes.</p> <p>Viser au minimum une surface rudérale ou une prairie maigre de 40 m2 là où les bienfaits pour le fonctionnement écologique des milieux sont les plus élevés, d'ici 2055.</p> <p>Mettre en place un entretien différencié des herbages (y compris vignoble et zone agricole).</p> <p>Généraliser la végétalisation des toitures plates extensives favorisant la biodiversité, y-c pour les toitures équipées de panneaux PV.</p>                                                                     |
| VIOLETTE<br>Espaces attractifs et sensibles pour l'humain | <p>Une trame violette peu homogène en termes de qualité sur les aménagements extérieurs du territoire.</p> <p>Une gestion et un entretien des espaces attractifs souvent trop intensive</p>                                              | <p>Mettre en œuvre les principes du 3-30-300<sup>6</sup> sur le territoire communal.</p> <p>Adapter les espaces publics à l'évolution de la ville ainsi qu'aux changements climatiques.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| NOIRE<br>cycles jour/nuit                                 | <p>Une trame noire à améliorer ponctuellement, en particulier dans les lieux sensibles pour les milieux naturels dignes de protection</p>                                                                                                | <p>Optimiser/rectifier l'éclairage public et privé de sorte à réduire les impacts négatifs sur la biodiversité.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

<sup>6</sup> Le principe du 3-30-300, préconise le développement d'une ville où chaque habitant voit au moins 3 arbres de ses fenêtres, vit dans un quartier à 30% de canopée et peut accéder à un espace public boisé à maximum 300 mètres de son domicile. D'importants bénéfices sont démontrés pour la santé physique et mentale.

Afin de permettre le développement du Réseau vivant, chacun de ces objectifs se déclinera en mesures stratégiques et opérationnelles, portées par les différents services de l'administration.

## 4. Déploiement de la stratégie

### 4.1. Intégration dans le fonctionnement de l'administration

Le développement du Réseau vivant nécessite un renforcement de la coordination interservices, en particulier entre les responsables des routes et des réseaux, et ceux de l'aménagement des espaces publics et du territoire au sens large.

La Municipalité prévoit, à ce titre, une intégration de ce nouveau réseau dans les activités et pratiques de ses services. A noter que plusieurs mesures, présentées sous les quelques points suivants, sont d'ores et déjà planifiées.

#### 4.1.1. *Formation interservices « racines et conduites »*

En avril 2026, une formation d'une journée sera mise sur pied pour les différents acteurs de l'administration impliqués dans la protection des racines et ou dans la pose de conduites.

Cette formation qui sera donnée par une personne externe permettra à chacun d'être au fait des actions possibles ou non, tant pour la protection des arbres que des conduites souterraines. À l'issue de cette journée, un protocole décisionnel sera établi pour traiter les cas de conflit.

Cette formation est intégrée au budget 2026, à la rubrique 441.3185.

#### 4.1.2. *Intégration du Réseau vivant dans le budget annuel*

Au même titre que les autres réseaux, le Réseau vivant requiert des moyens financiers pour se maintenir et se développer. La possibilité d'inscrire un montant dédié au Réseau vivant dans le budget annuel d'équipement et de modernisation des réseaux (EMR) sera étudiée dès l'élaboration du projet de budget 2027.

#### 4.1.3. *Révision du plan lumière*

La trame noire est essentielle pour augmenter la qualité des zones de biodiversité existantes et nouvellement mises en place. La maîtrise de l'éclairage est également très importante pour la qualité de vie des humains habitant en milieu urbain, et pour les économies d'énergie.

L'éclairage est toutefois essentiel à certains endroits pour assurer la sécurité routière et le sentiment de bien-être des piétons.

La Ville de Pully dispose actuellement d'un plan lumière, établi en 2015, qui envisage l'éclairage essentiellement sous les aspects normatifs et esthétiques, mais ne prend pas suffisamment en compte à ce jour les notions de biodiversité et de santé humaine. La Municipalité souhaite aujourd'hui réviser ce plan, afin d'y intégrer les besoins du Réseau vivant.

Pour ce faire, il sera nécessaire de s'adjointre les services d'un bureau spécialisé dans ces thématiques. Le montant nécessaire à cette révision est estimé à CHF 45'000.00. Il est porté au budget 2026 par la DTSI, sur le compte 432.3185.

#### **4.1.4. Labélisation « Ville Verte Suisse »**

Le label « Ville Verte Suisse », porté depuis 2016 par l'Union suisse des Services des Parcs et Promenades (USSP), offre une reconnaissance aux villes qui mettent en place une gestion durable de leurs espaces verts et qui s'engagent à promouvoir la biodiversité. L'évaluation porte sur 40 mesures, touchant à tous les pans de l'administration communale.

La Municipalité souhaite s'engager dans ce processus de certification, à la fois pour valoriser et rendre visibles les efforts engagés depuis de nombreuses années en faveur du patrimoine vert, et pour s'engager sur la voie de la progression en matière de biodiversité urbaine en disposant d'un outil de suivi partagé avec d'autres villes de différente taille dans toute la Suisse. Dans le canton de Vaud, les villes suivantes sont déjà certifiées :

- St-Prex (VD) - 2025, bronze ;
- Aigle (VD) – 2024, bronze ;
- La Tour-de-Peilz (VD) - 2023, bronze ;
- Vevey (VD) - 2023, argent ;
- Montreux (VD) - 2023, bronze ;
- Ecublens (VD) - 2022, argent ;
- Renens (VD) - 2021, bronze ;
- Lausanne (VD) - 2021, argent ;
- Morges (VD) - 2019, bronze – recertifiée en 2025, argent.

Le coût de la certification pour une commune de moins de 50'000 habitant-e-s est de CHF 6'000.00. L'accompagnement par un bureau mandataire représente un investissement estimé de CHF 30'000.00.

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030, et à travers la mesure S8 pour promouvoir la nature dans l'espace bâti, le canton de Vaud soutient les démarches communales en faveur de la biodiversité sur leur territoire et octroie une subvention aux communes qui s'engagent dans une démarche de certification Ville Verte Suisse. Le montant de la subvention est plafonné à CHF 7'500.00.

Le montant nécessaire à la certification Ville Verte Suisse sera porté au budget 2027 par la DUE.

#### **4.2. Développement de quatre projets pilotes intégrant le Réseau vivant**

Afin de déployer le Réseau vivant sur l'ensemble du territoire, chaque projet mené par l'administration devra à terme intégrer les différents enjeux du Réseau vivant.

Afin de matérialiser sans délai les intentions d'évolution de l'espace public au regard de ce nouveau réseau, et de servir d'exemples, la Municipalité a décidé de développer d'ici à 2030, quatre projets pilotes, répartis sur l'ensemble du territoire. Ces projets ont été choisis selon les critères suivants :

- Chacun représente une typologie distincte du territoire : Préaux; placettes et voirie ; rives; Agricole ;
- Tous permettent de développer au moins trois trames du Réseau vivant ;
- Tous sont en lien avec des projets connexes ou des échéances proches.

L'objectif de ces projets pilotes et de développer un avant-projet pour chaque site, intégrant les trames du Réseau vivant en parallèle de toutes les contraintes habituelles d'un projet.

Ces études seront financées par voie de crédits d'études.

#### 4.2.1. Site scolaire Fontanettaz



##### Constat :

- Lieu sensible sujet aux îlots de chaleur ;
- Site scolaire non ouvert au public et peu fédérateur pour le quartier ;
- Préau peu qualitatif en termes d'aménagement paysager et de biodiversité.

##### Objectifs et pistes d'action :

###### Améliorer la qualité de vie, le confort climatique et la biodiversité de ce lieu sensible :

- Désimperméabiliser et gérer l'eau sur place, notamment dans le préau ;
- Renforcer la végétation (strate arborée et arbustive) sur la centralité, le préau et sur les limites avec les fonds privés ;
- Mobiliser les trames vertes, brunes et bleues pour améliorer la biodiversité.

###### Traiter l'aménagement de la rue pour sécuriser le chemin de l'école

- Renforcer la sécurité piétonne en lien avec le site scolaire ;
- Mettre en place une zone de rencontre ;
- Gérer les circulations et les arrêts des transports scolaires et publics (terminus ligne 48).

###### Ouvrir l'espace au quartier en dehors des heures scolaires :

- Ouvrir les espaces extérieurs de l'école afin de renforcer les liens avec le quartier ;
- Renforcer la sécurité piétonne (zone de rencontre) à l'entrée de l'école et au centre ;
- Aménager du mobilier et offrir des usages urbains adaptés ;
- Impliquer les usagers dans la programmation du projet.

###### **Potentiel d'amélioration du Réseau vivant :**

● trame verte ● trame brune ● trame bleue ● trame violette

##### Projets connexes dans le périmètre :

- Projet de réfection des réseaux prévu par DTSI. Etudes 2027 ;
- Terminus ligne 48 – décarbonation et réaménagement. Etudes 2027.

#### 4.2.2. Croisement Guisan – Somais - Désertes



##### Constat :

- Centralité à dominante routière, peu qualitative pour les riverains et les gymnasiens ;
- Espace très imperméabilisé générant du ruissellement et un effet d'ilot de chaleur ;
- Manque de lisibilité dans les usages et leurs hiérarchies.

##### Objectifs et pistes d'actions :

###### Améliorer le fonctionnement et l'attractivité du secteur :

- Optimiser l'espace pour mettre en valeur la centralité et les activités commerciales de proximité ;
- Requalifier les fronts de rues commerciales, les circulations piétonnes et le parvis du gymnase ;
- Mettre en conformité les arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite (LHand) ;
- Installer du mobilier et développer des usages urbains adaptés ;
- Développer des lieux de rencontre et d'échange ;
- Impliquer les usagers dans la programmation du projet.

###### Réaménager pour améliorer la qualité de vie, le confort climatique et la biodiversité :

- Créer un poumon vert au centre du croisement afin d'atténuer l'ambiance routière ;
- Désimperméabiliser et gérer l'eau sur place ;
- Renforcer la strate arborée et arbustive, notamment en lien avec le tracé routier.

###### Améliorer la connexion du quartier avec les rives

- Aménager des accès au lac transitant par le gymnase de Chamblanades ;
- Mettre en place une signalisation adaptée.

##### Potentiel d'amélioration du Réseau vivant :

● trame verte   ● trame brune   ● trame bleue   ● trame violette

##### Projets connexes dans le périmètre :

- Projet d'aménagements extérieurs du gymnase en cours d'élaboration par le Canton ;
- Mise en conformité LHand. Intention du canton de revoir l'emplacement des arrêts de bus avant mise en conformité ;
- Projet de réfection des réseaux prévu par DTSI au-delà de 2040.

#### 4.2.3. *Berges de Chamblaines*



##### **Constat :**

- Rive très artificialisée et peu qualitative en termes d'usages ;
- Espace de promenade canalisé et peu attractif ;
- Tronçon n'offrant pas de possibilité d'accès au lac.

##### **Objectifs et pistes d'action :**

###### Revitaliser les rives du lac en diversifiant les milieux aquatiques et la biodiversité :

- Installer des roselières, saules et strates buissonnantes ;
- Améliorer la canopée du site.

###### Améliorer l'attractivité et le confort des rives :

- Réaménager le chemin afin d'offrir plusieurs épaisseurs, incluant des plateformes d'observation ;
- Insérer des espaces de détente et de baignade avec des installations adaptées et inclusives ;
- Mettre en valeur la frange terrestre pour renforcer la biodiversité et occasionner des vues sur le paysage ;
- Mutualiser l'espace lié au gymnase et l'ouvrir au public hors temps scolaire ;
- Connecter la promenade à la ville en aménageant des traversées piétonnes.

###### **Potentiel d'amélioration du Réseau vivant :**

● trame verte ● trame brune ● trame bleue ● trame violette

###### **Projets connexes dans le périmètre :**

- Projet d'aménagements extérieurs du gymnase en cours d'élaboration par le Canton

#### 4.2.4. Monts de Pully - renaturation du Badaigue



##### Constat :

- Plaine agricole appauvrie en biodiversité ;
- Fort potentiel d'amélioration, en particulier pour les trames orange et bleues ;
- Affluent de la Chandelier canalisé en 1985 ;
- Déficit d'itinéraire pédestre reliant les refuges des Monts-de-Pully.

##### Objectifs et pistes d'action :

###### Remettre à ciel ouvert le cours d'eau le Badaigue

- Reprendre le tracé initial du cours d'eau ;
- Développer des prairies humides, une strate arborée et arbustive.

###### Renforcer la biodiversité en zone agricole :

- Renforcer la trame bleue en développant des zones humides ;
- Rajeunir des vergers existants ;
- Intégrer les exploitants des parcelles dans le développement du projet.

###### Améliorer les connexions des chemins pédestres au sein de la campagne :

- Créer un chemin pédestre le long de la Chandelier ;
- Connecter le Chalet du Bois-du-Moulin.

##### Potentiel d'amélioration du Réseau vivant :

● trame verte ● trame orange ● trame bleue ● trame violette

##### Projets connexes dans le périmètre :

- Échéance baux des parcelles communales : parcelle 3155 - 31 décembre 2030 ; Parcelle 3159 - 31 décembre 2027, cession d'activité, pas de discussion pour l'instant avec un éventuel repreneur.

### **4.3. Soutien aux acteurs privés**

Les acteurs privés détiennent plus de 60% du territoire pulliéran. Leur soutien est de ce fait indispensable pour la mise en place et le maintien d'un Réseau vivant efficient.

Consciente de l'importance majeure d'impliquer toutes les forces en action au niveau de la commune, la Municipalité souhaite développer certaines actions déjà existantes et mettre en place de nouvelles mesures de soutien au public.

#### **4.3.1. Développement des subventions**

La ville de Pully prévoit déjà aujourd'hui des mesures de soutien pour certaines actions d'amélioration de la biodiversité telles que remplacement d'haies d'arbustes exotiques ou plantation d'arbres. Ces subventions seront développées afin de favoriser encore plus d'actions des acteurs privés.

De nouvelles mesures pourraient être subventionnées, telles que :

- Végétalisation de façades et toiture ;
- Plantation de vergers ;
- Débitumage ;
- Systèmes d'infiltration de l'eau favorisant le vivant ;
- Etc.

Ces subventions sont financées par le fonds des arbres, qui est alimenté par les taxes perçues en cas d'abattage non compensé à valeur équivalente. Elles ne font donc l'objet d'aucune demande de financement.

#### **4.3.2. Diffusion de fiches-outils**

Bien que convaincues par la nécessité de développer la biodiversité, de nombreuses personnes manquent d'outils concrets pour intégrer ses notions à leurs projets de construction ou de réaménagement.

Afin de soutenir les divers acteurs du développement territorial, la Municipalité mettra en place des fiches outils, à destination de toutes et tous, sur les thématiques suivantes :

- Remplacement de haies et bosquets ;
- Arborisation de parcelles privées ;
- Rétention d'eau et bassins écologiques ;
- Végétalisation de toitures extensives et dalles ;
- Aménagement de prairies ;
- Structures rudérales ;
- Gestion des éclairages ;
- Désimperméabilisation ;
- Prévention des piéges ;
- Nichoirs à cavernicoles / briques à abeilles sauvages ;
- Végétalisation des façades.

Ces fiches richement illustrées prodigueront de conseils concrets et rappelleront les bonnes pratiques permettant de développer la biodiversité.

**Un jardin plus sauvage**

**principes** **bon à savoir** **trucs et astuces**

**CONCEPTION DES MASSIFS** Des jardins sont des milieux vivants, qui doivent être conçus et entretenus de manière à favoriser la biodiversité et à minimiser l'impact sur l'environnement. Des plantes autochtones sont préférées aux plantes exotiques, qui peuvent être invasives et détruire les écosystèmes locaux. Des plantes vivaces sont recommandées pour leur capacité à se régénérer et à résister au temps. Des plantes annuelles sont également utiles pour ajouter de la couleur et de la diversité à un jardin.

**RECHERCHE ET TRAITEMENT** Il est important de faire une recherche approfondie sur les plantes choisies pour assurer leur réussite. Des conseils peuvent être obtenus auprès d'experts locaux ou en ligne. Des plantes vivaces sont recommandées pour leur capacité à se régénérer et à résister au temps. Des plantes annuelles sont également utiles pour ajouter de la couleur et de la diversité à un jardin.

**ACHAT DES PLANTES** Acheter des plantes au jardinier ou à un magasin local est une bonne option. Assurez-vous que les plantes sont saines et bien adaptées à votre jardin. Des plantes vivaces sont recommandées pour leur capacité à se régénérer et à résister au temps. Des plantes annuelles sont également utiles pour ajouter de la couleur et de la diversité à un jardin.

**ENTRETIEN** En jouant avec les feuilles, fleurs et fruits, il est possible de créer un jardin qui reflète les saisons. Des plantes vivaces sont recommandées pour leur capacité à se régénérer et à résister au temps. Des plantes annuelles sont également utiles pour ajouter de la couleur et de la diversité à un jardin.

**RESISTANCE AU FROID** Des jardins doivent être conçus pour résister aux températures froides. Des plantes vivaces sont recommandées pour leur capacité à se régénérer et à résister au temps. Des plantes annuelles sont également utiles pour ajouter de la couleur et de la diversité à un jardin.

**RESISTANCE AU CHAUFFAGE** Des jardins doivent être conçus pour résister aux températures chaudes. Des plantes vivaces sont recommandées pour leur capacité à se régénérer et à résister au temps. Des plantes annuelles sont également utiles pour ajouter de la couleur et de la diversité à un jardin.

**REPARTITION DES PLANTES** Des plantes sont placées à l'endroit où elles peuvent se développer et se régénérer. Des plantes vivaces sont recommandées pour leur capacité à se régénérer et à résister au temps. Des plantes annuelles sont également utiles pour ajouter de la couleur et de la diversité à un jardin.

**FIGUREN 1: GUIDE DES AMÉNAGEMENTS DÉROGÉS SUR PONTS-MURS DE LA RUE DE SION**

**Infiltration de l'eau**

**principes** **bon à savoir** **trucs et astuces**

**GENERALISATION DE L'INFILTRATION** L'infiltration de l'eau dans le sol est une pratique importante pour préserver l'environnement et assurer la sécurité des infrastructures. Des plantes vivaces sont recommandées pour leur capacité à se régénérer et à résister au temps. Des plantes annuelles sont également utiles pour ajouter de la couleur et de la diversité à un jardin.

**APPROFONDISSEMENT DES PONTS-MURS** Des plantes vivaces sont recommandées pour leur capacité à se régénérer et à résister au temps. Des plantes annuelles sont également utiles pour ajouter de la couleur et de la diversité à un jardin.

**COUVERTURE DES PONTS-MURS** Des plantes vivaces sont recommandées pour leur capacité à se régénérer et à résister au temps. Des plantes annuelles sont également utiles pour ajouter de la couleur et de la diversité à un jardin.

**HAUTEUR MAXIMALE** Des plantes vivaces sont recommandées pour leur capacité à se régénérer et à résister au temps. Des plantes annuelles sont également utiles pour ajouter de la couleur et de la diversité à un jardin.

**TYPE DE REVÉTEMENT** Des plantes vivaces sont recommandées pour leur capacité à se régénérer et à résister au temps. Des plantes annuelles sont également utiles pour ajouter de la couleur et de la diversité à un jardin.

**FIGUREN 2: GUIDE DES AMÉNAGEMENTS DÉROGÉS SUR PONTS-MURS DE LA RUE DE SION**

**Infiltrer progressivement**

**principes** **bon à savoir** **trucs et astuces**

**INfiltrer et assurer l'évacuation** Pour assurer l'infiltration progressive des eaux pluviales, il est recommandé d'implémenter des mesures de drainage et de collecte des eaux de ruissellement. Des plantes vivaces sont recommandées pour leur capacité à se régénérer et à résister au temps. Des plantes annuelles sont également utiles pour ajouter de la couleur et de la diversité à un jardin.

**TOPOGRAPHIE ET TERRASSAGE** Des plantes vivaces sont recommandées pour leur capacité à se régénérer et à résister au temps. Des plantes annuelles sont également utiles pour ajouter de la couleur et de la diversité à un jardin.

**EAUX GRISES, EAUX PLUVIALES** Des plantes vivaces sont recommandées pour leur capacité à se régénérer et à résister au temps. Des plantes annuelles sont également utiles pour ajouter de la couleur et de la diversité à un jardin.

**FIGUREN 3: GUIDE DES AMÉNAGEMENTS DÉROGÉS SUR PONTS-MURS DE LA RUE DE SION**

Exemples des fiches de la Ville de Sion

Une importante partie de la rédaction de ces fiches a déjà été effectuée dans le cadre de la mise en place de la présente stratégie Réseau vivant.

Les montants nécessaires au développement de ces fiches et à leur impression sont couverts par le budget de la DUE.

#### 4.3.3. Conférences et consultations pour un jardin vivant

De nombreux propriétaires de jardins souhaitent vivement participer au développement de la biodiversité, mais ne savent pas toujours par où commencer.

Sur le modèle de la démarche des « jardins extraordinaires » mise en place par la commune d'Ecublens, la Municipalité de Pully souhaite développer des rencontres « mon jardin vivant ». Des conférences publiques seront organisées sur des thématiques diverses en lien avec le vivant. Lors de ces conférences, chaque personne habitant Pully, possédant un jardin ou un balcon et désireuse d'accueillir plus de biodiversité, pourra s'inscrire à une visite-conseil d'une heure à domicile, effectuée par un ou une professionnelle.

Un montant annuel de CHF 8'000.00, sera porté au budget de la DUE, dès 2027

Page 15 sur 17

## 5. Calendrier intentionnel

| Actions de déploiement                                       | Planning intentionnel |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Formation interservices « Racines et conduites »             | 2026                  |
| Développement des subventions                                | 2026 et suivantes     |
| Création et diffusion de fiches outils                       | 2026                  |
| Révision du plan lumière                                     | 2026 - 2027           |
| Site scolaire Fontanettaz (site pilote) - étude              | 2026 - 2027           |
| Consultations pour un jardin plus vivant                     | 2027 et suivantes     |
| Ajout d'un montant pour le Réseau vivant aux budgets annuels | 2027 et suivantes     |
| Croisement Guisan – Somais – Déserte (site pilote) - étude   | 2027 - 2028           |
| Labélisation « Ville Verte Suisse »                          | 2027 - 2028           |
| Berges de ChamblanDES (site pilote) - étude                  | 2028 - 2029           |
| Monts de Pully - renaturation Badaigue (site pilote) - étude | 2029 - 2030           |

## 6. Développement durable

### 6.1. Dimension économique

L'augmentation de l'attractivité de la ville ainsi que de sa robustesse face aux aléas climatiques, est favorable à l'activité économique au sens large.

### 6.2. Dimension environnementale

Le développement de la biodiversité et de la dimension environnementale du développement durable est l'essence même de la stratégie présentée dans le présent préavis.

### 6.3. Dimension sociale

Cette stratégie Réseau vivant met l'accent sur le volet social, en développant une nouvelle trame, la trame violette, afin de laisser à l'humain sa juste place en compagnie du vivant en milieu urbain.

## 7. Communication

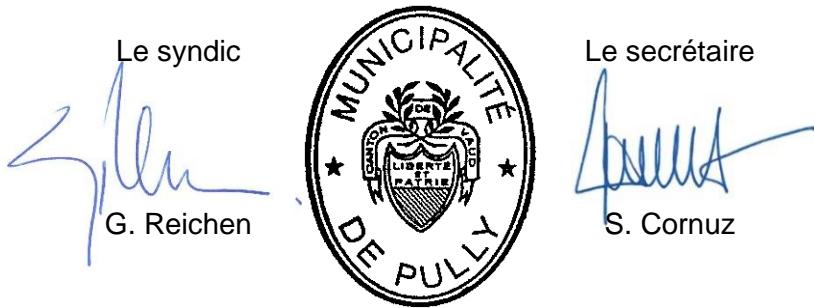
Un dépliant décrivant les objectifs et les mesures de déploiement de la stratégie a été produit afin d'informer chacune et chacun des intentions municipales sur la thématique essentielle de la biodiversité.

## 8. Programme de législature

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme de législature 2021-2026 de la Municipalité, en particulier pour les thèmes « Convivialité et qualité de vie » et « Environnement et climat ». Toutefois, les mesures de déploiement proposées auront également un impact sur les volets « Développement territorial et activités économiques » et « Transports et mobilité ».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 janvier 2026.

Au nom de la Municipalité



Annexe :

- Etude Réseau vivant, bureau approches paysages et n+p (compte tenu de la taille de cette annexe, cette dernière est disponible sur notre site Internet. Elle peut être envoyée en version imprimée sur demande).